



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2021

Le 28 janvier 2021, à dix-sept heures trente-sept minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Pont-Château, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château/Saint-Gildas-des-Bois, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Danielle CORNET, Maire.

Convocation : le 22 janvier 2021

Nombre de membres :

En exercice	33
Convoqués	33
Présents	27
Excusés	6

Présents :

Mme Danielle CORNET - M. Stéphane POILVÉ - Mme Sylvie MORAND - M. Joël DEMY - Mme Sylvie FUSELLIER
M. Philippe ROUAUD - Mme Eliane RENAUT - M. Stéphane MÉREL - Mme Muriel MAHÉ - M. Armel MOYON
M. Paul LONGATTE - M. Christian BURLLOT - M. Jean-François GAUTIER - Mme Françoise CRAND
Mme Christelle JACQUEMOUD - M. Gabriel DUVAL - M. Sébastien SOURGET - Mme Magali ANDRZEJEWSKI
M. Raphaël CONDÉ JIMENEZ - M. Régis GANDON - Mme Souad TERRASSIN - M. Sébastien COIRRE
Mme Lætitia GUTH - Mme Margareth SAMSON - Mme Christel NORMAND - Mme Hélène MAVÉRAUD
Mme Sabrina DUVAL

Excusés :

Mme Valérie ROSE (procuration à Mme Françoise CRAND)
Mme Caroline SOUFFLET (procuration à Mme Sylvie FUSELLIER)
Mme Nadège BLANCHARD (procuration à M. Régis GANDON)
M. Brice CLOUET (procuration à Mme Danielle CORNET)
M. Erwan TANNEAU (procuration à M. Stéphane POILVÉ)
M. Jonathan HERVÉ (procuration à M. Joël DEMY)

Pour la délibération n°2021-005 « Soutien de la Commune aux acteurs économiques impactés par la crise sanitaire », M. Stéphane POILVÉ est absent. On compte alors 26 présents, 6 excusés et 1 absent.

Pour les délibérations n°2021-010 « Modification des statuts du Parc naturel régional de Brière » et n°2021-011 « Conclusion d'une convention de mise à disposition des services du SYDELA dans le cadre de la réalisation d'audits énergétiques sur le patrimoine de la Commune », Mme Sylvie MORAND est absente. On compte alors 26 présents, 6 excusés et 1 absente.

Secrétaire de séance :

Mme Sabrina DUVAL

Sommaire

- **Désignation d'un secrétaire de séance**
- **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 17 décembre 2020**
- **Information sur les décisions prises par Madame le Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été confiées par le Conseil Municipal**

- **Points soumis au vote :**

AFFAIRES GÉNÉRALES

2021-001 Délocalisation du lieu de célébration des mariages

RESSOURCES HUMAINES

2021-002 Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade
2021-003 Avenant à l'expérimentation de la médiation préalable obligatoire

FINANCES

2021-004 Débat d'orientations budgétaires 2021 : intervention de M. Jean-Michel SCHMITT, cabinet JMS Conseils

CŒUR DE VILLE

2021-005 Soutien de la commune aux acteurs économiques impactés par la crise sanitaire
2021-006 Conclusion d'une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec l'Etablissement Public Foncier de Loire-Atlantique pour la réalisation de travaux d'aménagement sur le bâtiment AN 284, située 16 rue Maurice Sambron, à Pont-Château

VIE SCOLAIRE, ENFANCE

2021-007 Montant 2021 de la participation allouée aux écoles de la Commune
2021-008 Montant 2021 de la participation communale aux frais liés à la pratique d'activités diverses au sein des écoles de la Commune

TRANSITION ENERGETIQUE ET ENVIRONNEMENTALE

2021-009 Modification des statuts et du périmètre d'intervention du SYDELA
2021-010 Modification des statuts du Parc naturel régional de Brière

CADRE DE VIE, BÂTIMENTS

2021-011 Conclusion d'une convention de mise à disposition des services du SYDELA dans le cadre de la réalisation d'audits énergétiques sur le patrimoine de la Commune
2021-012 Adoption du projet de travaux de rénovation énergétique pour les bâtiments de la mairie et de l'école Charlie Chaplin et sollicitation d'une subvention auprès de l'Etat au titre de la DSIL « Rénovation énergétique des bâtiments publics des collectivités »

URBANISME, ESPACE RURAL

2021-013 Cession de la parcelle AK 465p, située route de Saint-Roch, dans le cadre de l'aménagement du lotissement du Pré Buisson

- **Désignation d'un secrétaire de séance**

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), Mme Sabrina DUVAL est nommée secrétaire de séance.

- **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 17 décembre 2020**

Pour l'approbation du procès-verbal, Mme Muriel MAHÉ est excusée et donne procuration à Mme Sylvie MORAND. Mme Magali ANDRZEJEWSKI est excusée et donne pouvoir à Mme Eliane RENAUT. M. Jean-François GAUTIER est absent.

On compte alors : 24 présents, 8 excusés et 1 absent.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 17 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

Arrivées de Mme Sylvie MORAND, Mme Magali ANDRZEJEWSKI et M. Jean-François GAUTIER.

- **Information sur les décisions prises par Mme le Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été confiées par le Conseil Municipal.**

Date	N° de la décision	Objet	N° de la délégation mise en œuvre
11/12/2020	2020-023	Conclusion d'une convention d'occupation avec SNCF Réseau portant sur le passage aménagé entre la rue de Nantes et la rue Toulifaut (parcelle AH 102).	N°5
10/12/2020	2020-024	Signature du contrat de location d'un mini-bus conclu avec le GIE FRANCE COLLECTIVITES INVEST. Signature des pièces nécessaires au financement du dit véhicule, et notamment du contrat de régie publicitaire rattaché à celui-ci, conclu avec la société INFOCOM Ouest.	N°5
23/12/2020	2020-025	Institution d'une régie d'avances « Pôle Vie scolaire, enfance » auprès du service accueil de loisirs sans hébergement de la Commune de Pont-Château à compter du 1 ^{er} janvier 2021.	N°7
23/12/2020	2020-026	Conclusion d'une convention avec la Société des courses pour l'occupation par la Commune d'un espace publicitaire, situé sur l'hippodrome de Pont-Château. Le loyer annuel s'élève à 15% des sommes perçues l'exercice N-1 dans le cadre du reversement du prélèvement sur les paris hippiques », le montant final ne pouvant être inférieur à 3 500 €. Le bail est consenti et conclu pour une durée d'un an, du 1 ^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020.	N°5
11/01/2021	2021-001	Conclusion d'une convention de prestation de services avec le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de la Loire-Atlantique pour la réalisation et l'entretien du balisage du Circuit des hérons. La contribution forfaitaire s'élève à 11 € / km, soit 77€ en 2021 pour le circuit des Hérons.	N°4

- **Points soumis au vote :**

AFFAIRES GÉNÉRALES

DÉLIBÉRATION N°2021-001 – DÉLOCALISATION DU LIEU DE CÉLÉBRATION DES MARIAGES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'affecter la célébration des mariages à la salle de spectacles « le Carré d'argent », située rue du Port du Four, du 20 février 2021 au 30 avril 2021.
- > De s'engager à garantir les conditions d'une célébration solennelle, publique et républicaine et à satisfaire aux conditions relatives à la bonne tenue de l'état civil.

RESSOURCES HUMAINES

DÉLIBÉRATION N°2021-002 - DETERMINATION DES TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > De fixer le taux de promotion à 100% pour l'ensemble des grades représentés au sein des services de la Collectivité.

DÉLIBÉRATION N°2021-003 – AVENANT A L'EXPERIMENTATION DE LA MEDIATION PREALABLE OBLIGATOIRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > De conclure un avenant à la convention d'expérimentation de la médiation préalable obligatoire signée avec le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique, afin de proroger ladite expérimentation jusqu'au 31 décembre 2021.
- > D'autoriser Madame le Maire à signer cet avenant.

FINANCES

DÉLIBÉRATION N°2021-004 – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- > Prend acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2021 et de l'existence du Rapport d'Orientations Budgétaires 2021 sur la base duquel se tient le débat, annexé à la présente délibération.

CŒUR DE VILLE

DÉLIBÉRATION N°2021-005 - SOUTIEN DE LA COMMUNE AUX ACTEURS ECONOMIQUES IMPACTES PAR LA CRISE SANITAIRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'exonérer de droits de terrasse, à compter du 1^{er} janvier 2021 et jusqu'au terme de la période de fermeture administrative décidée par le Gouvernement dans le cadre des mesures destinées à faire face à la crise sanitaire de la Covid-19, les commerces, bars et restaurants de la Commune suivants : le Bistrot gourmand Le 11, l'Estaminet, le PMU Le Vincennes, le Shaker, Domino's Pizza, la Cantine des Korrigans.
- > D'exonérer à compter du 1^{er} janvier 2021 et jusqu'au terme de la période de fermeture administrative décidée par le Gouvernement dans le cadre des mesures destinées à faire face à la crise sanitaire de la Covid-19, le paiement des loyers pour les établissements dont la Commune est propriétaire des locaux, à savoir le PMU Le Vincennes et le Cinéma La Bobine.

DÉLIBÉRATION N°2021-006 – CONCLUSION D'UNE CONVENTION DE MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE LOIRE-ATLANTIQUE POUR LA REALISATION DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT SUR LE BATIMENT AH 284, SITUEE 16 RUE MAURICE SAMBRON, A PONT-CHATEAU

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à signer une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec l'Etablissement public foncier de Loire-Atlantique pour la réhabilitation du bien situé 16 rue Maurice Sambron à Pont-Château, cadastrée AH n°284 ; ainsi que toute modification ultérieure, dès lors qu'elle ne bouleverse pas l'économie générale de la convention et qu'elle ne contrevient pas à l'article 6 de la convention visée précédemment ; et tout autre document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- > D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VIE SCOLAIRE, ENFANCE

DÉLIBÉRATION N°2021-007 - MONTANT 2021 DE LA PARTICIPATION ALLOUEE AUX ECOLES DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > De fixer ainsi le montant 2021 de la participation communale par élève aux frais de fournitures scolaires :
 - Écoles maternelles et élémentaires privées de la Commune, pour les enfants dont les parents ou les représentants légaux sont domiciliés à Pont-Château :

	Fournitures scolaires
	2021
Ecole Saint-Joseph	46, 52€
Ecole Notre-Dame-de-Lourdes	46, 52€

- Écoles maternelles et élémentaires publiques de la Commune, pour les enfants dont les parents ou les représentants légaux sont domiciliés à Pont-Château et pour ceux résidant hors de Pont-Château, pour lesquels la Commune bénéficie d'un remboursement des frais par la commune de résidence :

	Fournitures scolaires
	2021
Ecole Charlie Chaplin	46,52 €
Ecole Charles Perrault	46,52 €
Ecole du Chat Perché	46,52 €

- > De s'engager à demander aux communes extérieures, où sont domiciliés les enfants scolarisés dans les écoles publiques de Pont-Château, de participer aux frais de fournitures scolaires, à la fin de l'année scolaire 2020-2021.
- > De fixer ainsi la participation communale aux crédits administratifs (forfait) des écoles maternelles et élémentaires publiques de la Commune :

	Crédits administratifs directeurs
	2021
Ecole Charlie Chaplin	500,00 €
Ecole Charles Perrault	500,00 €
Ecole du Chat Perché	500,00 €

DÉLIBÉRATION N°2021-008 - MONTANT 2021 DE LA PARTICIPATION COMMUNALE AUX FRAIS LIÉS A LA PRATIQUE D'ACTIVITÉS DIVERSES AU SEIN DES ÉCOLES DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > De fixer ainsi le montant 2021 de la participation communale par élève aux frais liés à la pratique d'activités diverses des écoles maternelles et élémentaires privées de la Commune, pour les enfants dont les parents ou les représentants légaux sont domiciliés à Pont-Château. Le versement se fera en une seule fois sur la base des élèves présents au 1^{er} janvier 2021 :

	Activités diverses
	2021
Ecole Saint-Joseph	24,80 €
Ecole Notre-Dame-de-Lourdes	24,80 €

- > De fixer ainsi le montant 2021 de la participation communale par élève aux frais liés à la pratique d'activités diverses des écoles maternelles et élémentaires publiques de la Commune, pour les enfants dont les parents ou les représentants légaux sont domiciliés à Pont-Château et pour ceux résidant hors de Pont-Château, pour lesquels la Commune bénéficie d'un remboursement des frais par la commune de résidence. Le versement se fera en une seule fois sur la base des élèves présents au 1^{er} janvier 2021 :

Activités diverses	
2021	
Ecole Charlie Chaplin	24,80 €
Ecole Charles Perrault	24,80 €
Ecole du Chat Perché	32,01 €

- > De s'engager à demander aux communes extérieures, où sont domiciliés les enfants scolarisés dans les écoles publiques de Pont-Château, de participer aux frais liés à la pratique d'activités diverses, à la fin de l'année scolaire 2020-2021.

TRANSITION ENERGETIQUE ET ENVIRONNEMENTALE

DÉLIBÉRATION N°2021-009 - MODIFICATION DES STATUTS ET DU PERIMETRE D'INTERVENTION DU SYDELA

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'approuver les nouveaux statuts du SYDELA et leurs annexes.
- > D'approuver la modification du périmètre du SYDELA, suite à l'intégration de la Communauté d'agglomération CAP ATLANTIQUE et au transfert de la commune de VILLENEUVE-EN-RETZ vers le collège électoral de Pornic Agglo – Pays de Retz.
- > De notifier la présente délibération à Monsieur le Président du SYDELA.

DÉLIBÉRATION N°2021-010 – MODIFICATION DES STATUTS DU PARC RÉGIONAL DE BRIERE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'approuver les nouveaux statuts du Parc naturel régional de Brière, annexés à la présente délibération.

DÉLIBÉRATION N°2021-011 – CONCLUSION D’UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES SERVICES DU SYDELA DANS LE CADRE DE LA REALISATION D’AUDITS ENERGETIQUES SUR LE PATRIMOINE DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'autoriser Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition des services du SYDELA dans le cadre de la réalisation d'audits énergétiques sur le patrimoine de la Commune de Pont-Château, annexée à la présente délibération ; ainsi que toute modification ultérieure, dès lors qu'elle ne bouleverse pas l'économie générale de la convention.
- > D'approuver le remboursement des frais de fonctionnement du SYDELA pour la réalisation des audits réalisés dans le cadre de ladite convention.
- > D'autoriser Madame le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente décision.

DÉLIBÉRATION N°2021-012 – ADOPTION DU PROJET DE TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE POUR LES BATIMENTS DE LA MAIRIE ET DE L'ECOLE CHARLIE CHAPLIN ET SOLLICITATION D'UNE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DE LA DSIL « RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS PUBLICS DES COLLECTIVITES »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'adopter l'opération de travaux de rénovation énergétique pour les bâtiments de la mairie et de l'école Charlie Chaplin et ses modalités de financement.
- > D'autoriser Madame le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) « rénovation énergétique des bâtiments publics des collectivités », à hauteur de 90 882.81 € (35% du coût H.T de l'opération) pour l'opération de travaux de rénovation énergétique pour les bâtiments de la mairie et de l'école Charlie Chaplin.
- > D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION N°2021-013 – CESSION DE LA PARCELLE AK 465 P, SITUÉE ROUTE DE SAINT-ROCH, DANS LE CADRE DE L'AMÉNAGEMENT DU LOTISSEMENT DU PRE BUISSON

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > De céder la parcelle AK 465p, située route de Saint-Roch et d'une superficie de 253 m² environ.
- > De conditionner la cession de la parcelle AK 465p, située route de Saint-Roch, au versement de 632.50 € et à la prise en charge des frais de bornage et des frais d'acte par l'acquéreur.
- > D'autoriser Madame Le Maire, ou son représentant, à signer l'acte correspondant établi par Maître PERRAIS notaire à Pont-Château.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h23.

A Pont-Château, le 1/02/21

Le Maire,
Danielle CORNET



